



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

BUDGET ANNEXE UNIFIE

« COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

DES TERRITOIRES

DE MARSEILLE PROVENCE

DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

DU PAYS DE MARTIGUES

ooooo

BUDGET PRIMITIF 2021

Table des matières

<u>PREAMBULE</u>	4
<u>I BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</u>	5
<u>1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</u>	5
<u>1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	5
<u>1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	6
<u>2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</u>	6
<u>2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	7
<u>2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	8
<u>2.3. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</u>	8
<u>3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</u>	9
<u>II BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE</u>	10
<u>1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE</u>	10
<u>1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	11
<u>1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	12
<u>2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE</u>	14
<u>2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	14
<u>2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	15
<u>3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE</u>	16

<u>III BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS DE MARTIGUES.....</u>	16
<u>1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS DE MARTIGUES.....</u>	17
<u>1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	17
<u>1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</u>	19
<u>2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS DE MARTIGUES.....</u>	21
<u>2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	21
<u>2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	22
<u>3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS DE MARTIGUES.....</u>	23

PREAMBULE

Dans l'objectif d'un budget unique dédié à la gestion des déchets de l'ensemble de la Métropole, l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion des déchets des Territoire Marseille Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues ont été regroupées, depuis le 1er janvier 2020, au sein du budget historiquement dévolu au seul Territoire Marseille Provence.

Ainsi, si le budget voté représente une vision consolidée des activités des trois territoires en matière de gestion des déchets, le présent document retrace pour chacun des trois territoires les mouvements budgétaires qui leurs sont spécifiques au stade du budget primitif 2021.

I BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Le Budget « Collecte et Traitement des Déchets » du Territoire de Marseille Provence enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers du Territoire Marseille Provence.

La fin du protocole EVERE en 2019 avait déjà permis en 2020 de retrouver une marge de manœuvre en fonctionnement, mais surtout en investissement et de contenir l'endettement du budget. L'année 2020 devait être l'année de « rattrapage » du retard en matière de projets. Mais la crise sanitaire a freiné, voire arrêté, certaines opérations mises en place en matière de programmation.

L'année 2021 sera donc l'année de repositionnement des projets avec 42 M€ en investissement, soit une augmentation de 44 % par rapport à 2020.

L'équilibre de cette section, outre l'autofinancement de 3,3 M€, est assuré par un emprunt de 16,2 M€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 238,7 M€, soit une augmentation de 3,6 % par rapport au budget primitif 2020 correspondant essentiellement à une augmentation globale des recettes (déploiement de la redevance spéciale).

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation	Variation en %
Recettes de gestion courante	230 331 K€	238 424 K€	8 094 K€	3,51%
013 - Atténuations de charges	1 118 K€	1 042 K€	-75 K€	-6,75%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 294 K€	17 110 K€	3 816 K€	28,71%
74 - Dotations et participations	214 989 K€	216 819 K€	1 830 K€	0,85%
75 - Autres produits de gestion courante	930 K€	3 453 K€	2 523 K€	271,29%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	
Total des recettes réelles	230 331 K€	238 424 K€	8 094 K€	3,51%
042 - Opérations d'ordre entre sections	0	245 K€	245 K€	
Total des recettes d'ordre	0	245 K€	245 K€	
Total des recettes de fonctionnement	230 331 K€	238 670 K€	8 339 K€	3,62%

- ✓ La mise en place partielle de la redevance spéciale dès 2020 avait permis de stabiliser les recettes liées aux produits des services (chapitre 70). En 2021, l'augmentation de ces recettes se situe à hauteur de 28,71 % avec une revalorisation de la redevance spéciale (+41,11%) qui compense la baisse des contrats de reprises, des ventes de cartons et des reversements papier (-44,13 %).

- ✓ Les bases d'imposition ont permis de revoir légèrement à la hausse le produit de TEOM (+ 0,85 %). Cette recette reste la principale ressource du budget.
- ✓ L'augmentation des recettes liées à l'optimisation de la TVA (chapitre 75) +271,29 % assortis des éléments précités sont la traduction budgétaire d'un retour à l'équilibre du budget avec la suppression de la participation du budget principal en 2021 (pour mémoire : une participation a été inscrite au budget supplémentaire 2020 pour faire face d'une part aux effets de la crise sanitaire et, d'autre part, au report de la mise en place de la redevance spéciale).

1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation	Variation en %
Dépenses de gestion courante	213 615 K€	216 796 K€	3 181 K€	1,49%
011 - Charges à caractère général	130 251 K€	133 335 K€	3 083 K€	2,37%
012 - Charges à caractère général	82 024 K€	83 314 K€	1 290 K€	1,57%
014 - Atténuations de produits	900 K€	0	-900 K€	-100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	440 K€	147 K€	-293 K€	-66,49%
Autres dépenses de fonctionnement	3 227 K€	2 544 K€	-683 K€	-21,16%
66 - Charges exceptionnelles	2 522 K€	2 444 K€	-78 K€	-3,09%
67 - Charges exceptionnelles	505 K€	100 K€	-405 K€	-3,09%
68 - Dotations aux provisions	200 K€	0	-200 K€	-80,20%
Total des dépenses réelles	216 842 K€	219 340 K€	2 498 K€	-19,67%
042 - Opérations d'ordre entre sections	11 959 K€	16 055 K€	4 095 K€	1,15%
023 - Virement à la section d'investissement	1 529 K€	3 275 K€	1 746 K€	34,24%
Total des dépenses d'ordre	13 489 K€	19 330 K€	5 841 K€	43,30%
Total des dépenses de fonctionnement	230 331 K€	238 670 K€	8 339 K€	3,62%

- ✓ Concernant les dépenses réelles, les principales augmentations se situent sur les charges à caractère général (chapitre 011) avec une hausse de 2,37 %, essentiellement sur les contrats de prestations de services liées aux déchetteries, centres de transfert, tri, valorisation et traitement des déchets.
- ✓ Les charges de personnel sont en hausse de 1,57 % essentiellement en lien avec l'augmentation du nombre des tickets restaurants et des cotisations au Comité d'Action Sociale.
- ✓ Un autofinancement est dégagé à hauteur de 3 275 k€, en augmentation de 34,24 % par rapport à 2020 (chapitre 023).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €	BP 2020	BP 2021	Variation	Variation en %
Recettes d'équipement	0	0	0	
13 - Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	290 K€	0	-290 K€	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	12 234 K€	16 208 K€	3 974 K€	32,49%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 135 K€	4 572 K€	1 437 K€	45,84%
Total des recettes réelles	15 659 K€	20 780 K€	5 121 K€	32,71%
040 - Opérations d'ordre entre sections	11 959 K€	16 055 K€	4 095 K€	34,24%
041 - Opérations patrimoniales	125 K€	1 987 K€	1 862 K€	1485,84%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 529 K€	3 275 K€	1 746 K€	114,14%
Total des recettes d'ordre	13 614 K€	21 317 K€	7 703 K€	56,58%
Total des Recettes d'investissement	29 273 K€	42 097 K€	12 825 K€	43,81%

Les recettes d'investissement augmentent de façon significative en 2021 (+43,81 %) ; elles concernent :

- ✓ Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA- chapitre 10), en hausse de 45,84 % par rapport à 2020.
- ✓ Les recettes d'ordre entre sections et patrimoniales (chapitres 040, 041) en hausse de 49,30 %.
- ✓ La variation importante constatée au chapitre 041 correspond à des régularisations d'avances à réaliser au regard du compte de gestion 2019.
- ✓ L'autofinancement, en contrepartie du désendettement, pour équilibrer la section d'investissement à hauteur de +1,7 M€.
- ✓ L'emprunt d'équilibre affiche une augmentation de 32,49 % (+3,9 M€).

2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €	BP 2020	BP 2021	Variation	Variation en %
Dépenses d'équipement	17 768 K€	28 004 K€	10 236 K€	57,61%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	0	0	0	
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0	0	0	
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	0	0	0	
Dépenses financières	11 380 K€	11 861 K€	481 K€	4,23%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	11 194 K€	11 861 K€	667 K€	5,96%
26 - Participations et créances rattachées	100 K€	0	-100 K€	-100,00%
27 - Autres immobilisations financières	86 K€	0	-86 K€	-100,00%
Total des dépenses réelles	29 148 K€	39 865 K€	10 717 K€	36,77%
040 - Opérations d'ordre entre sections	0	245 K€	245 K€	
041 - Opérations patrimoniales	125 K€	1 987 K€	1 862 K€	1485,84%
Total des dépenses d'ordre	125 K€	2 233 K€	2 108 K€	1681,67%
Total des dépenses d'investissement	29 273 K€	42 097 K€	12 825 K€	43,81%

- ✓ Les dépenses d'équipement affichent une augmentation de 10,2 M€ par rapport à 2020 avec un volume de 28 004 k€. Le détail des opérations d'équipement est présenté dans le paragraphe ci-après.
- ✓ Le remboursement de l'annuité en capital de la dette augmente de près de 500 K€.
- ✓ La variation importante constatée au chapitre 041 correspond à des régularisations d'avances à réaliser au regard du compte de gestion 2019.

2.3. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le montant des crédits de paiement inscrits sur les opérations d'équipement est de 28 004 k€. Ils se répartissent principalement sur les opérations suivantes :

- Création d'un centre de transfert- Acquisition d'un terrain à la Valbarelle (3 290 K€) ;
- Acquisition d'un centre de transfert Nord (1 350 K€) ;
- Centre de transfert sur zone Ouest (1 000 K€) ;
- Acquisition d'équipements nécessaires à la collecte des ordures ménagères (5 211 K€) – *Création* ;
- Réhabilitation centres d'apports volontaires - déchèteries (3 608 K€) - *Création* ;
- Technocentre Sud Rabateau (6 850 K€) – *Création* ;
- Centre technique métropolitain (3 500 K€) – *Création*.

3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Les Epargnes de l'activité "Collecte et traitement des Déchets" du CT1			
En K€		BP 2020	BP 2021
<u>Budgets annexes :</u>			
Collecte et traitement des Déchets Marseille Provence	Recettes de gestion courante	230 331 K€	238 424 K€
	Dépenses de gestion courante	213 615 K€	216 796 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	16 716 K€	21 629 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	7,26%	9,07%
	Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775	0	0
	Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)	480 K€	100 K€
	Résultat exceptionnel large	- 480 k€	- 100 k€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	16 235 K€	21 528 K€
	Taux d'épargne de gestion	0	0
	Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)	2 736 K€	2 433 K€
	Recettes réelles	230 331 K€	238 424 K€
	Dépenses réelles	216 842 K€	219 340 K€
	Epargne brute (EBE)	13 489 K€	19 084 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	5,86%	8,00%
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	11 194 K€	11 861 K€
	Epargne nette (ENE)	2 294 K€	7 223 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1,00%	3,03%

Entre le budget primitif 2020 et le budget primitif 2021, l'épargne de gestion courante passe de 7,26 % à 9,07 %, du fait du faible écart entre les recettes et les dépenses d'exploitation. Les marges de manœuvre de ce budget sont faibles.

Aucune épargne de gestion n'est dégagée.

L'épargne brute passe de 13 489 K€ au BP 2020 à 19 084 K€ au BP 2021, ce qui signifie que la ressource interne dont dispose le budget pour financer les investissements est en augmentation, mais qu'elle reste faible, ainsi que le niveau « d'aisance » du fonctionnement.

L'épargne nette est en augmentation, passant de 2 294 K€ au BP 2020 à 7 223 K€ en 2021, ce qui se traduit par une épargne disponible au profit des investissements, autres que le remboursement du capital de la dette.

II BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

- ✓ Avant l'exercice 2020, le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ne disposait pas de Budget Annexe Déchets. La compétence déchets était répartie entre l'Etat Spécial de Territoire, financé par la dotation de fonctionnement et d'investissement versée par la Métropole et le Budget Principal de la Métropole.

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement est en hausse de 16 % par rapport au budget primitif 2020. Cette augmentation est justifiée par la progression des coûts de prestations et la revalorisation des charges de personnel. Cette hausse nécessite une revalorisation de la participation du budget principal de 39 % par rapport au budget primitif 2020 (et de 23 % par rapport au BS 2020 qui a notamment intégré des ajustement du 012 pour se caler sur les 6 premiers mois d'exécution).

Section d'Investissement :

La section d'investissement est en progression de 11% par rapport au BP 2020 pour financer notamment des acquisitions de conteneurs et de véhicules de collecte. Ces dépenses sont couvertes par un emprunt d'équilibre.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Recettes réelles	20 968 K€	24 449 K€	17%
Recettes de gestion courante	20 968 K€	24 449 K€	17%
013 - Atténuations de Charges	25 K€	4 K€	-84%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	279 K€	277 K€	-1%
73 - Impôts et taxes	12 681 K€	0	-100%
74 - Dotations et participations	7 983 K€	24 168 K€	203%
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	n/a
Autres recettes de fonctionnement	0	0	n/a
77 - Produits exceptionnels	0	0	n/a
Recettes d'ordre	227 K€	227 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 K€	227 K€	0%
Total recettes de fonctionnement	21 195 K€	24 676 K€	16%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total des Recettes d'exploitation cumulées	21 195 K€	24 676 K€	16%

- ✓ Les recettes d'exploitation votées augmentent de 16% par rapport au budget primitif 2020.
- ✓ Les produits des services sont de 0.277 M€. Sur ce montant, 0.250 M€ correspondent au produit de la redevance spéciale. Il s'agit d'une convention signée à la demande des entreprises pour la mise à disposition de conteneurs supplémentaires dont le premier est gratuit. Une soixantaine de contrats ont ainsi été signés sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. *A noter : le passage à la redevance forfaitaire pourrait à l'avenir permettre de multiplier par 5 cette recette.*
Le reste des recettes constatées au chapitre 70 concerne la revente du Biogaz sur le site du Mentaure pour 0.020 M€ (contrat avec la société Dalkia pour la revente du gaz émanant des déchets enfouis sur le site), la régie de vente de carte déchèterie aux professionnels pour 3 500 € et la régie de vente composteurs pour 3 000€.
- ✓ Le chapitre Dotations et participations (74) représente plus de 97% des recettes de la section soit 24 M€, en augmentation de 203% par rapport à l'exercice 2020. Cette augmentation s'explique par l'inscription du produit de la TEOM sur ce chapitre plutôt qu'au chapitre 73 comme cela a été le cas en 2020. La recette de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimée à 12.9 M€ pour un taux d'imposition de 10 % (stable par rapport au BP 2020).
Au niveau de l'aide au recyclage, 0.880 M€ sont positionnés. Il s'agit des sommes versés par les Eco-Organismes en contrepartie de la fourniture de différentes matières à recycler. L'Eco-Organisme est différent en fonction du type de matière à recycler (Suez pour la ferraille, UPM pour le papier, Citéo pour les emballages etc.).
Enfin, une participation du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement est inscrite à hauteur de 10.346 M€ représentant 42 % des recettes réelles de fonctionnement (même proportion qu'au budget primitif 2020). Cette participation est en augmentation de 2.9 M€ (+ 39 %) pour couvrir le surcoût des dépenses liées à l'augmentation du coût de traitement, à la mise en place de l'extension des consignes de tri et à la maintenance des conteneurs enterrés ;
- ✓ Les atténuations de charges au chapitre 013 correspondent au remboursement des organismes sociaux liés à des arrêts maladie, congés maternité paternité, accidents du travail pour 0.004 M€ ;
- ✓ Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert reste similaire aux montants inscrits en 2020.

1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Dépenses réelles	20 055 K€	23 536 K€	17%
Dépenses de gestion courante	20 035 K€	23 531 K€	17%
011 - Charges à caractère général	13 655 K€	15 783 K€	16%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 379 K€	7 731 K€	21%
65 - Autres charges gestion courante	0	17 K€	n/a
Autres dépenses de fonctionnement	20 K€	5 K€	-75%
66 - Charges financières	0	0	n/a
67 - Charges exceptionnelles	20 K€	5 K€	-75%
68 - provisions	0	0	n/a
Dépenses d'ordre	1 140 K€	1 140 K€	0%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 140 K€	1 140 K€	0%
Total dépenses de fonctionnement	21 195 K€	24 676 K€	16%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total dépenses de fonctionnement cumulées	21 195 K€	24 676 K€	16%

- ✓ Les dépenses de fonctionnement votées au titre du BP 2021 augmentent de 16% par rapport au budget primitif 2020.
- ✓ Le chapitre 011 pèse 15.8 M€ à lui seul et connaît une augmentation de 16%. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères et du bois suite aux nouveaux marchés (1,3 M€ supplémentaires), à l'extension des consignes de tri (0,300 M€) et aux nouvelles prestations obligatoires de lavage des conteneurs enterrées et aériens non prévues en 2020 (0,350 M€ suite aux nouveaux marchés métropolitains) ;
- ✓ La consommation d'eau et d'électricité représente 0.085 M€ pour le local de la collecte et les différentes déchetteries ;
- ✓ Pour le carburant, 0.488 M€ sont positionnés dont 0.450 M€ pour les véhicules de la collecte. Les 0.038 M€ restant concernent les véhicules légers ;
- ✓ Concernant les fournitures, 0.173 M€ sont prévus avec principalement l'achat de vêtements de travail (0.100 M€) et 0.050 M€ pour des fournitures d'entretien et de petits équipements (0.020 et 0.030 M€ avec 900€ sur le gestionnaire RH). Pour le reste on peut noter également 2 000€ en alimentation (bonbonnes d'eau), 3 000€ de fournitures administratives et 0.018 M€ pour de l'achats de sacs de tri et de sacs de déchets verts ;
- ✓ La nature 611 (prestations de services) représente la plus grande dépense de la section avec 13.3 M€ en augmentation de 1.8 M€. L'augmentation de la dépense est justifiée par l'augmentation du coût de traitement suite aux nouveaux marchés et l'extension de la consigne de tri. Certains marchés sont toujours en cours de renouvellement et font l'objet ici d'une estimation basée sur le tonnage actuel en appliquant le prix estimé lors du lancement du marché.
 Cette dépense comprend le transport et le traitement des ordures ménagères, le traitement des encombrants, des inertes, des déchets verts et du bois, la collecte et le tri des recyclables, l'exploitation des déchetteries (haut et bas de quai), le lavage et le pompage des conteneurs et la mise à disposition des bennes ;

- ✓ Au niveau de la location des bâtiments, 0,240 M€ sont prévus pour la location du bâtiment du « dirigeable » dans lequel est situé la Ressourcerie dont 0.019 M€ de charges locatives ;
- ✓ La location de matériel roulant ne comprend plus que deux véhicules légers. La location de véhicules à plateaux (type Manjot) pour les conteneurs enterrés est terminée ;
- ✓ Au niveau de l'entretien et de la réparation, 0.085 M€ concernent le site du Mentaure avec une partie pour le débroussaillage du site et le reste pour la réfection des portails et des grilles ;
- ✓ Pour l'entretien et les réparations des autres bâtiments (déchetteries), 0.040 M€ sont prévus ;
- ✓ La grosse part de l'entretien et réparation concerne celle des véhicules avec 0.637 M€ dont 0.016 M€ pour les véhicules légers. Les 0.622 M€ restant concernent l'entretien des véhicules de collecte ;
- ✓ L'entretien des autres biens immobiliers augmente 0,155 M€ par rapport à 2020 avec un total de 0.400 M€. Cette augmentation est due à l'usure des équipements et aux dégâts causés par les incivilités ;
- ✓ Pour la maintenance, 0.030 M€ concernent la maintenance du Réseau Biogaz sur le Mentaure qui consiste à récupérer les émanations de gaz des déchets enfouies afin de les revendre. 0.015 M€ sont également prévus pour de la maintenance diverse sur les autres sites.
- ✓ Pour les dépenses de catalogues et imprimés 0.080 M€ sont positionnés notamment pour la campagne de communication sur l'extension des Consignes de Tri pour le plastique et la publicité des ambassadeurs du tri. Il y a également l'impression des bordereaux de suivis des déchets ;
- ✓ En service bancaires et assimilés, 7 000€ sont positionnés pour la Garantie du Mentaure ;
- ✓ En frais de gardiennage, 0.015 M€ sont ajoutés pour le contrat de télésurveillance des locaux à déchets ;
- ✓ Le nettoyage représente 0.050 M€ et concerne le nettoyage des locaux de la collecte, des centres de traitement des déchets et la dératisation ;
- ✓ Enfin, un certain nombre de dépenses secondaires sont inscrites au budget avec 10 000€ de frais d'insertion, 7 000€ de frais télécommunications et 19 000€ d'impôts et taxes. 1 050€ sont prévus en versement à des organismes de formation ;
- ✓ Les charges de personnel augmentent de 21% par rapport au budget primitif 2020. Cette hausse est à relativiser dans la mesure où une correction significative des inscriptions a été opérée au stade du BS 2020 pour porter les crédits au 012 à 7,6 M€. Aussi la progression nette du chapitre 012 est de 1,4 % par rapport au BS 2020 ;
- ✓ Sur le chapitre 65, 0.017 M€ sont positionnés pour le versement de compensation du handicap pour les moins de 20 ans. Il s'agit d'une allocation d'éducation pour les enfants handicapés ;
- ✓ Sur le chapitre 67, la dépense concerne principalement 5 000 € inscrits pour des annulations de titres émis au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur se rapportant à la section de fonctionnement ;
- ✓ Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert reste similaire aux montants budgétisés en 2020.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Recettes réelles	1 004 K€	1 237 K€	23%
Recettes d'équipement	1 004 K€	1 237 K€	23%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	111 K€	120 K€	8%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	893 K€	1 117 K€	25%
Recettes financières	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières	0	0	n/a
Recettes d'ordre	1 140 K€	1 140 K€	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 140 K€	1 140 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	n/a
Total recettes d'investissement	2 145 K€	2 377 K€	11%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	2 145 K€	2 377 K€	11%

- ✓ Les recettes d'investissement votées au titre du BP 2021 augmentent de 11% par rapport au budget primitif 2020 ;
- ✓ L'augmentation est due principalement au 0.224 M€ supplémentaires d'emprunt d'équilibre positionnés sur le chapitre 16 pour un total de 1.117 M€ soit une augmentation de 25% ;
- ✓ Au chapitre 13, 0.120 M€ concernent la Subvention LIFE. Il s'agit d'une subvention Européenne qui a vocation à encourager la prévention de la gestion des déchets et l'impact des déchets sur le patrimoine. Ici la subvention est versée en rapport au développement des conteneurs enterrés ;
- ✓ Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert reste similaire aux montants budgétisés en 2020.

2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Dépenses réelles	1 918 K€	2 150 K€	12%
Dépenses d'équipement	1 918 K€	2 150 K€	12%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	0	0	n/a
204 - Subventions d'équipement versées	78 K€	70 K€	
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0	0	n/a
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	0	0	n/a
Total des opérations d'équipement	1 840 K€	2 080 K€	13%
Dépenses financières	0	0	n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières	0	0	n/a
Dépenses d'ordre	227 K€	227 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	227 K€	227 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	n/a
Total dépenses d'investissement	2 145 K€	2 377 K€	11%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0	0	n/a
Total dépenses d'investissement cumulées	2 145 K€	2 377 K€	11%

- ✓ Les dépenses d'investissement votées au titre du BP 2021 augmentent de 11% par rapport au budget primitif 2020 ;
- ✓ L'opération réfection des points de collecte est dotée de 0.60 M€. Il s'agit de la remise en état des différents points de collecte sur le territoire ;
- ✓ L'opération d'acquisition de conteneurs enterrés et leurs mises en place représente 0.350 M€. L'objectif est à terme de diminuer les couts de maintenance ;
- ✓ L'opération de travaux de réhabilitation des déchetteries et quais de transfert est pourvue de 0.350 M€ (0,150 M€ de moins qu'en 2020). L'année 2020 a permis la réfection des équipements de St Mitre et de Peypin. L'année 2021 sera consacrée aux travaux des déchèteries de Cuges et d'Auriol ;
- ✓ L'opération d'acquisition de matériel roulant qui concerne l'achat des camions-bennes est portée à 0.850 M€ cette année (0,150 M€ supplémentaires) ;
- ✓ L'opération d'acquisition des conteneurs qui concerne également l'achat des composteurs représente 0,400 M€ en 2020 (0,150 M€ supplémentaires). Ce supplément correspond à la densification du parc des colonnes prévue pour la contractualisation avec CITEO dans le cadre des extensions des consignes de tri sur les plastiques ;
- ✓ Une nouvelle opération est prévue cette année. Elle va concerner les travaux sur les locaux de la collecte situé à l'avenue du Millet sur la zone des Paluds. Les CP sont prévus cette année pour 0,040 M€ ;
- ✓ L'opération AMO et études thématiques est dotée de 0,030 M€ et concerne la participation à l'étude métropolitaine sur les centres de tri ;
- ✓ Pour finir, l'opération de réhabilitation du site du Mentaure a pour vocation de participer aux dépenses d'AMO portée par le CT1 dans le cadre des études liées à la réhabilitation du site de La Ciotat. 0.070 M€ de dépenses sont prévus en 2021 ;

- ✓ Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert reste similaire aux montants budgétisés en 2020.

3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€		BP 2020	BP 2021
Budgets annexes :			
Budget Déchets	<i>Recettes de gestion courante</i>	20 968 K€	24 449 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	20 035 K€	23 531 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	933 K€	918 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	4%	4%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	20 K€	5 K€
	Résultat exceptionnel large	-20 K€	-5 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	913 K€	913 K€
	Taux d'épargne de gestion	4%	4%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0
	<i>Recettes réelles</i>	20 968 K€	24 449 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	20 055 K€	23 536 K€
	Epargne brute (EBE)	913 K€	913 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	4%	4%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	0	0
	Fonds de roulement		
	Epargne nette (ENE)	913 K€	913 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	4%	4%

Un taux d'épargne nette positif révèle en général une bonne propension de l'activité récurrente à générer des recettes susceptibles d'alimenter l'investissement ou de rembourser de la dette (ayant servi à investir). Ici le taux de 4% n'est pas significatif dans la mesure où il résulte uniquement de la participation versée par le budget principal qui vient équilibrer la section de fonctionnement. Sans cette participation, l'épargne nette serait négative.

III BUDGET DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS DE MARTIGUES

- ✓ Avant l'exercice 2020, le Territoire du Pays de Martigues n'avait pas de Budget Annexe Déchets. La compétence déchets était répartie entre l'Etat Spécial de Territoire, financé par la dotation de fonctionnement et d'investissement versée par la Métropole et le Budget Principal de la Métropole.

Section de Fonctionnement : Dépenses : 13 274 K€

Recettes : 13 274 K€ dont 2 910 K€ de subvention d'équilibre

Section d'Investissement : Dépenses : 1 985 K€

Recettes : 1 985 K€ dont 1 092 K€ d'emprunt

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS DE MARTIGUES

1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Recettes réelles	11 166 K€	13 274 K€	19%
Recettes de gestion courante	11 166 K€	13 274 K€	19%
013 - Atténuations de Charges			n/a
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	501 K€	501 K€	0%
731 - Impositions directes	9 272 K€	9 403 K€	1%
74 - Dotations et participations	933 K€	2 910 K€	212%
75 - Autres produits de gestion courante	460 K€	460 K€	0%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	n/a
77 - Produits exceptionnels			n/a
Recettes d'ordre	0	0	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	n/a
Total recettes de fonctionnement	11 166 K€	13 274 K€	19%
Résultat reporté ou anticipé n-1			n/a
Total des Recettes d'exploitation cumulées	11 166 K€	13 274 K€	19%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021, SOIT 13 274 K€, SE DECOMPOSENT COMME SUIV :

- ✓ 500 K€ pour le traitement des déchets déposés au centre de stockage du Vallon du Fou à Martigues.
- ✓ 1 K€ pour la vente de composteurs aux particuliers.
- ✓ 9 403 K€ du produit de TEOM à un taux de 11.5 % (taux identique à 2020).
- ✓ 460 K€ de soutiens financiers par les différentes filières de recyclage.
- ✓ 2 910 K€ de subvention d'équilibre versée par le Budget Principal Métropolitain. Ce besoin de participation est en nette progression par rapport au BP 2020 (+ 2 M€) et dans une moindre mesure par rapport au BS 2020 (+ 1,5 M€) à l'occasion duquel une correction importante des charges de personnel a été apportée sur la base des réalisations des 6 premiers mois.

1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Dépenses réelles	10 478 K€	12 589 K€	20%
Dépenses de gestion courante	10 476 K€	12 587 K€	20%
011 - Charges à caractère général	3 024 K€	3 623 K€	20%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 604 K€	6 183 K€	10%
014 - Atténuations de Produits	1 848 K€	2 781 K€	50%
Autres dépenses de fonctionnement	2 K€	2 K€	0%
65 - Autres charges de gestion	1 K€	1 K€	0%
66 - Charges financières			n/a
67 - Charges exceptionnelles	1 K€	1 K€	0%
68 - provisions			n/a
Dépenses d'ordre	688 K€	685 K€	0%
023 - Virement à la section d'investissement			n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	688 K€	685 K€	0%
Total dépenses de fonctionnement	11 166 K€	13 274 K€	19%
023 - Virement à la section d'investissement			n/a
Total dépenses de fonctionnement cumulées	11 166 K€	13 274 K€	19%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021, SOIT 13 274 K€, SE DECOMPOSENT COMME SUIV :

- ✓ **011 : La prévision des charges à caractère général est en augmentation de 20% par rapport à 2020 soit + 599 K €.**

Les dépenses principales des charges à caractère général sont :

***749 K€ d'achats divers**, dont 503 K€ pour les combustibles et les carburants, 96 K€ pour l'eau et l'électricité, 90 K€ pour les pièces détachées pour les véhicules, 30 K€ pour les vêtements de travail, 15 K€ pour les petites fournitures et 45K€ pour les analyses de contrôle.

***330 K€ de locations** pour le compacteur, le chargeur, le broyeur.

***1 092 K€ d'entretien et maintenance**, dont 800 K€ pour l'entretien des véhicules, 222 K€ pour l'entretien des terrains, bâtiments et équipements, 70K€ pour les contrats de maintenance.

***650 K€ de prestations de services pour le tri.**

***61 K€ pour l'AOT terrains GPMM et les garanties financières**

***180 K€ de transports** pour les déchets, caisses, DDS.....

***400 K€ de gardiennage**

***90 K€ de prestations diverses**

***60 K€ de nettoyage des locaux**

- ✓ **012 : La prévision des charges de personnel est en augmentation de 10% par rapport à 2020 soit + 579 K€.** Cette hausse est à relativiser dans la mesure où une correction importante des inscriptions est intervenue au stade du BS 2020 (+ 8 %). Ainsi, la progression nette des charges de personnel est de 2 % par rapport au BS 2020.
- ✓ **014 : La prévision des atténuations de produits est en diminution de 50 % par rapport à 2020 soit + 933 K€.** Elle correspond au reversement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes du centre de traitement des déchets du Vallon du Fou à Martigues (42 € la tonne en 2020 et 54€ la tonne en 2021).

- ✓ 042 : La prévision de la dotation aux amortissements est analogue à celle de 2020 (-3K€) .

A SECTION D'

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS DE MARTIGUES

2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Recettes réelles	684 K€	1 300 K€	90%
Recettes d'équipement	684 K€	1 300 K€	90%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	100 K€	208 K€	108%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	584 K€	1 092 K€	87%
Recettes financières	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières			n/a
Recettes d'ordre	688 K€	685 K€	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement			n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	688 K€	685 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales			n/a
Total recettes d'investissement	1 372 K€	1 985 K€	45%
021 - Virement de la section de fonctionnement			n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	1 372 K€	1 985 K€	45%

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ELEVENT A 1 985 K€. Elles correspondent à :

- ✓ Un emprunt de 1 092 K€ pour équilibrer la section d'investissement
- ✓ Des subventions du département à hauteur de 208 K€ pour les acquisitions 2020 de matériel.
- ✓ Un autofinancement de 685 K€ par les dotations aux amortissements.

2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Dépenses réelles	1 372 K€	1 985 K€	45%
Dépenses d'équipement	1 372 K€	1 985 K€	45%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			n/a
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	1 372 K€	1 985 K€	45%
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			n/a
Total des opérations d'équipement			n/a
Dépenses financières	0	0	n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées			n/a
27 - Autres immobilisations financières			n/a
Dépenses d'ordre	0	0	n/a
040 - Opérations de transfert entre sections			n/a
041 - Opérations patrimoniales			n/a
Total dépenses d'investissement	1 372 K€	1 985 K€	45%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"			n/a
Total dépenses d'investissement cumulées	1 372 K€	1 985 K€	45%

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT S'ELEVENT A 1 985 K€.

- ✓ **DETAIL DES DEPENSES :**
- ✓ 362 K€ de matériel pour la collecte des déchets : Colonnes PAV, caisses pour déchets, conteneurs enterrés, conteneurs OM et tri, matériel divers....
- ✓ 500 K€ de véhicules pour la collecte et le traitement des déchets : 1 chargeur, 3 VL + Kangoo électrique, 2 mini bennes O.M.
- ✓ 700 K€ de travaux au centre de traitement des déchets du Vallon du Fou : maîtrise d'œuvre pour la réalisation des alvéoles 4 et 5, acquisition de filets anti envol, plateforme compostage, réhabilitation alvéole 2, travaux suite sinistre incendie été 2020.
- ✓ 30 K€ de travaux sur les 3 déchetteries.
- ✓ 375 K€ pour l'installation de conteneurs enterrés.
- ✓ 10 K€ MOE extension bâtiment
- ✓ 10 K€ mobilier matériel de bureau



3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » DU PAYS DE MARTIGUES

En K€		BP 2020	BP 2021
Budgets annexes :			
Budget Annexe Déchets Pays de Martigues	<i>Recettes de gestion courante</i>	11 166 K€	13 274 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	10 476 K€	12 587 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	690 K€	687 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	0 K€	0 K€
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>		
	Résultat exceptionnel large	0	0
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	690 K€	687 K€
	Taux d'épargne de gestion		
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>		
	<i>Recettes réelles</i>	11 166 K€	13 274 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	10 476 K€	12 587 K€
	Epargne brute (EBE)	690 K€	687 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	6%	5%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>		
	<i>Fonds de roulement</i>		
	Epargne nette (ENE)	690 K€	687 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	6%	5%

Les niveaux d'épargnes dégagés résultent uniquement de la participation à l'équilibre de la section de fonctionnement versée par le budget principal. Sans une telle participation, ces épargnes seraient négatives.